

RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

vendredi 29 septembre 2023
- ACADEMOS -
2 rue de la plénière 57420 VERNY



Première résolution :

"L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de gestion présentés par le Trésorier et du rapport des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice".

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

Deuxième résolution :

"En application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les 915,71 € du résultat de l'exercice 2021-2022 en report à nouveau positif sur l'exercice 2023-2024"

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

Troisième résolution :

"En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget de l'exercice 2024-2025 tel que présenté".

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

Quatrième résolution :

“En application des dispositions règlementaires et après avoir pris connaissance de l’avis du Comité Directeur du département, l’Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison 2024/2025, de fixer les tarifs et droits d’engagements pour les compétitions départementales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro-duo -trio-quatuor)	Equipes ensembles groupes de cinq gymnastes et plus
PERFORMANCE Championnat de France des Catégories Nationales, FEDERAL, Catégories Trophée	11	15	24
Autres compétitions	5		

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

Cinquième résolution :

“En application des dispositions règlementaires et après avoir pris connaissance de l’avis du Comité Directeur du département, l’Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison 2024/2025 que :

Le montant des affiliations dues par les associations affiliées est fixé à **50 €.**”

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

Sixième résolution :

En application des dispositions règlementaires et après avoir pris connaissance de l’avis du Comité Directeur du département, l’Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison 2024/2025 que :

Le montant de la cotisation départementale annuelle due par licence est fixé à **4 €.**

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION



Septième résolution :

En application des dispositions réglementaires, les personnes suivantes sont élues au comité de Moselle de Gymnastique :

Monsieur	DI LIBERATORE Cédric	Monsieur	AUCLAIR Xavier	Madame	CALDAROLA Angélique

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

Huitième résolution :

“L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.”

RÉSULTAT DU VOTE :

VOIX TOTALES	VOIX EXPRIMÉES	NOMBRE DE VOTANTS
7872		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

Philippe DILLMANN
Président

Sylvie VIGNANELLI
Secrétaire